

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Gary Bennaïm, Jacques Pagan, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer et Sophie Scheller: «Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS».

Rapport de M. Christophe Dunner.

La motion M-1145 a été renvoyée à l'étude de la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 octobre 2014. Sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, cette motion a été examinée lors des séances des 19 janvier et 23 février 2015. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour l'excellence de son travail, la précision de ses notes et sa résistance nerveuse aux échanges parfois houleux de la commission.

Rappel de la motion

Considérant:

- la motion M 2183 déposée au Grand Conseil du Canton de Genève, signée par la presque totalité de tous les partis qui y siègent;
- le fait que le patrimoine audiovisuel soit enregistré sur des supports vulnérables ayant une durée de vie bien inférieure à ceux utilisés dans d'autres disciplines artistiques;
- le fait que la Radio Télévision Suisse (RTS) ne dispose pas de moyens suffisants pour mener à bien la tâche de préservation du patrimoine audiovisuel en sa possession;
- le fait que ce patrimoine soit un bien collectif dont la sauvegarde et la préservation est d'intérêt commun pour les générations passées, présentes et futures;
- la teneur de la nouvelle Constitution genevoise, qui précise que les autorités publiques ont pour tâche, en tout cas partielle, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel;
- la teneur de la nouvelle loi sur la culture, qui précise, dans son article 3, que «La transmission du patrimoine matériel et immatériel est garantie»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève ainsi qu'avec d'autres

cantons romands, voire suisses, ainsi qu’avec des villes ou communes romandes, voire suisses, afin de cofinancer, aussi rapidement que possible, avec d’autres instances institutionnelles ou fondations, le programme de sauvegarde et de numérisation du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse (RTS).

Séance du 19 janvier 2015

Audition des motionnaires

Une motionnaire annonce avoir rencontré dernièrement M^{me} Françoise Clément qui est la cheffe du Service des archives de la RTS. Cette dernière est la personne la mieux habilitée à répondre aux questions posées par la motion. Cela étant précisé, il faut savoir qu’une fondation a été créée en 2005 pour sauver le patrimoine audiovisuel de la RTS. Dès sa création, la FONSART a lancé un vaste projet de restauration et de numérisation des films et vidéos détenus par la Télévision suisse romande (TSR). Ce travail de numérisation a duré dix ans et a coûté environ 23 millions de francs. Dans le but d’encourager le partage des archives en Suisse romande, la FONSART a ouvert une plate-forme numérique destinée aux particuliers, aux institutions et aux associations désireux de faire connaître leurs propres archives. Cette collecte a permis de créer en 2009 le site internet notrehistoire.ch qui a pour but de créer une fresque en images et en sons de l’histoire de la Suisse romande au XX^e siècle. On peut noter que des archives comme les images de l’Exposition nationale de 1964 sont disponibles sur ce site.

Aujourd’hui, la FONSART se penche sur le patrimoine de la radio sachant qu’elle a besoin de 8 millions de francs supplémentaires pour y arriver. Ce travail consiste à sauvegarder à large échelle des bandes magnétiques et des disques 78 tours. Ces deux supports sont effectivement menacés par les dégâts que peut causer le temps. Les supports d’enregistrement sur disque 78 tours ou sur bande magnétique subissent l’usure du temps, quand les appareils de lecture ne sont pas obsolètes. Des dommages causés par des moisissures, notamment, mettent en danger ce patrimoine exceptionnel et il est essentiel de préserver la mémoire collective de la Suisse romande. Une des parties les plus délicates et onéreuses du projet consiste dans la numérisation de disques 78 tours utilisés pour l’enregistrement en prise directe. Certains disques sont très fragiles, parfois endommagés et nécessitent une technologie de pointe pour pouvoir les récupérer. Il faut savoir que la première Maison de la radio suisse a été inaugurée à Lausanne en 1935. La Maison de la radio genevoise a, quant à elle, été instaurée en 1949. En 2009, la Confédération a accordé aux archives des radios suisses le statut de bien culturel d’importance nationale. Alors que cette mémoire collective est en proie à la détérioration, l’idée de la motion est d’inciter la Ville à contribuer à la numérisation des archives sonores de la Radio suisse romande.

On peut se réjouir que la FONSART ait déjà sauvegardé 5000 h de films et 60 000 h de programmes. Le but de cette démarche est d'informer et de sensibiliser le public à la problématique de la sauvegarde de ce patrimoine et d'assurer sa promotion. Le site internet notrehistoire.ch valorise donc ces archives en les mettant à disposition du public. En ce qui concerne les fonds radio, les supports les plus menacés sont les disques 78 tours datant des années 1920 aux années 1950. La préservation des supports les plus détériorés concerne environ 20 000 disques, soit 2500 h d'enregistrement. La sauvegarde des supports en meilleur état implique environ 42 000 disques, soit 5700 h d'enregistrement. La numérisation des disques en mauvais état s'élèverait à 1 million de francs, la numérisation des 42 000 disques en bon état coûterait 3,3 millions de francs et la numérisation des 14 000 bandes magnétiques (93 000 heures d'enregistrement) représente environ 3,7 millions de francs. Ce programme est aujourd'hui mis en danger par le manque de moyens mis à disposition. Il manque, en effet, environ 8 millions de francs pour procéder à la numérisation de l'ensemble du patrimoine sonore suisse romand. Pour information, la sauvegarde des fonds visuels a bénéficié de 7,5 millions de francs de la SSR, 12 millions de francs de la RTS, 3,3 millions de francs de la Loterie romande, 1,2 million de francs de l'association Memoriav et 1 million de francs de la Fondation Wilsdorf. On peut ajouter que la Ville et le Canton de Fribourg ont versé 400 000 francs à la RSR pour numériser les archives concernant uniquement Fribourg. Ainsi, l'idée de la motion est de demander au Conseil administratif de prendre contact avec le Conseil d'Etat, les Cantons romands et la Conférence des villes suisses pour réunir les fonds nécessaires à la numérisation du patrimoine radiophonique de la Radio Télévision Suisse.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve cette motion très intéressante mais s'interroge sur la pertinence d'une action de la part de la Ville. Il doit sûrement exister une politique d'archivage au niveau cantonal ou fédéral. Si cela est bel et bien le cas, il est surprenant de demander à la Ville de prendre part à une tâche appartenant à d'autres instances.

Une institution cantonale comme la BGE n'a pas forcément pu trouver des fonds propres pour procéder à la numérisation de son patrimoine. Cette situation est similaire à ce que connaît la RTS aujourd'hui. En outre, cette institution a déjà investi 7,5 millions de francs dans la sauvegarde de ses archives audiovisuelles. La Loterie romande a également investi de l'argent dans ce projet, tout comme la Fondation Wilsdorf et l'association Memoriav. Alors que la numérisation des films et vidéos de la RTS est maintenant terminée, il reste encore beaucoup à faire du côté des archives sonores de la RTS puisqu'il existe plus de 100 000 heures d'archives radiophoniques qui doivent encore être numérisées dans des formats

numériques haute définition. Comme ce programme manque de fonds, le député Yves de Matteis a décidé d'envoyer une motion devant le Grand Conseil et une autre en Ville. L'idée est de créer une collaboration entre Cantons ou entre Villes pour cofinancer l'entreprise.

Une commissaire estime qu'il doit sûrement y avoir un mandat de prestation entre la RTS et la Confédération. Si tel est le cas, il paraît étonnant que les élus romands à Berne ne se soient pas préoccupés d'inscrire la sauvegarde des archives dans ce contrat de prestation. Comme chaque citoyen suisse paie la redevance audiovisuelle, la RTS devrait pouvoir trouver les fonds nécessaires à la préservation de son propre patrimoine. Il est donc dommage que cette question ne soit pas traitée au niveau fédéral.

Les motionnaires invitent la commissaire à poser cette question à M^{me} Clément qui est la cheffe du Service des archives de la RTS.

Un commissaire voudrait savoir à qui appartient juridiquement la RTS.

Les motionnaires répondent que la RTS est une régie publique appartenant à la Confédération.

Le même commissaire demande alors si les autres télévisions suisses ont entamé le même procédé de numérisation que la RTS. Il serait intéressant de savoir s'il y a eu des directives fédérales en ce sens.

Les motionnaires ne disposent pas d'informations pour répondre à ces questions.

Un commissaire déclare qu'une grande partie des groupes politiques vont soutenir cette motion au Grand Conseil. Ceci dit, il est important de s'interroger sur la pertinence d'un cofinancement de la Ville et de l'Etat dans le projet de numérisation des archives audiovisuelles romandes, sachant que la RTS n'appartient pas à ces instances politiques. Cette demande pourrait être formulée à Billag étant donné que cette entité est chargée de percevoir les redevances audiovisuelles. Une motion pourrait demander à la Confédération d'inscrire dans les statuts de Billag le devoir de sauvegarder le patrimoine de la RTS.

Les motionnaires n'ont pas les informations pour répondre à cette question. Ceci dit, la redevance que perçoit Billag va directement au fonctionnement de la RTS.

Un commissaire voudrait savoir quelles sont les meilleures personnes à auditionner pour cet objet selon les motionnaires.

Les motionnaires invitent la commission à recevoir M^{me} Françoise Clément, responsable des archives de la RTS et secrétaire générale de la FONSART.

Un commissaire estime que la motion part d'un bon fond. Cela dit, il semble que la Ville est toujours la première à se précipiter dans ce genre de projet d'aide financière. Dans le cas précis, les millions de francs que représentent les redevances audiovisuelles pourraient servir à sauvegarder le patrimoine de la RTS. Il serait regrettable que les collectivités publiques se substituent à la RTS. Par ailleurs, il ne faudrait pas qu'une entreprise de cofinancement telle que le propose la motion se termine par un financement unique émanant de la Ville. Le cas de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) démontre que ce genre de situation est possible.

Les motionnaires remarquent qu'il s'agit là d'une question éminemment politique.

Le président indique que la motion invite le Conseil administratif à prendre contact avec d'autres collectivités publiques pour voir dans quelle mesure un cofinancement serait possible. En l'état, la motion constitue une impulsion politique sans concrétiser l'apport d'un montant pérenne émanant de la Ville.

Une commissaire aimerait savoir si la motion pourrait comprendre des clauses indiquant que les archives devraient être largement ouvertes aux historiens. En outre, il semble que ce matériel audiovisuel, comme tout objet de travail pour les historiens, devrait être centralisé auprès des archives et des bibliothèques nationales.

Les motionnaires tiennent à préciser que le but de la motion est la valorisation de ces archives auprès du public. Les archives audiovisuelles sont susceptibles d'intéresser les journalistes, les historiens, les chercheurs et les enseignants. Comme l'a démontré le site internet notrehistoire.ch, un public très large se préoccupe de la préservation du patrimoine audiovisuel romand. Ce public comprend toutes les institutions culturelles et les citoyens. Le but de la FONSART est de sensibiliser le grand public à la sauvegarde de ce patrimoine et d'assurer sa promotion.

Un commissaire souhaiterait savoir si la Ville pouvait bénéficier d'une contre-prestation au cas où elle investirait dans ce projet. Il est important de préciser l'intérêt qu'aurait la Ville à utiliser ces archives.

Les motionnaires pensent que ce type d'archives fait partie d'un patrimoine universel. A partir du moment où toutes les archives seront publiques via internet, il est difficile d'imaginer une demande de contre-prestation.

Un commissaire estime que la meilleure solution est d'auditionner M^{me} Clément. Ceci dit, il est évident que le but de la motion n'est pas que la Ville paie à elle seule le financement de la numérisation. Si Fribourg a financé la sauvegarde de ses archives, on peut très bien imaginer que la Ville de Genève ne s'intéresse qu'aux siennes.

Une commissaire remarque que la motion a pour but de clarifier ce genre de questions. Comme la plupart de motionnaires semblent approuver l'idée d'auditionner M^{me} Clément, il serait également intéressant de lui demander quelles archives seraient concernées par le projet de numérisation. Il est important de connaître les critères qui permettront de déterminer le type d'enregistrement qui sera retenu dans ce projet.

Les motionnaires tiennent à souligner que le projet propose de numériser la totalité des archives de la radio depuis ses débuts en Suisse romande. Ces archives comportent donc des enregistrements sur 78 tours puis sur bandes magnétiques. Les premiers disques 78 tours concernent les années 1920 à 1950. Les bandes magnétiques sont arrivées pour leur part dans les années 1950. Tout ce matériel va être numérisé sans distinction.

Un commissaire estime que la conservation et la mise en valeur du patrimoine radiophonique incombe aussi à la Bibliothèque nationale. La phonothèque nationale a pour but de collectionner tout ce matériel sonore. Les statuts de cette institution évoquent les enregistrements sonores issus de la production des organismes de radiodiffusion suisse. Alors que les supports se dégradent avec le temps, il semble qu'il n'y ait pas suffisamment de volonté politique au niveau fédéral pour sauvegarder ce patrimoine. La situation d'urgence explique pourquoi certaines villes essaient de pallier ce manque d'action concrète de la part de la Confédération.

Les motionnaires confirment ces propos.

Un commissaire observe que certains commissaires n'ont pas l'air enthousiaste vis-à-vis d'une motion qu'ils ont signée. Ceci étant dit, il semble que l'invite oublie l'existence de la FONSART. La motion demande au Conseil administratif de constituer un groupe de cofinancement comme si la FONSART ne s'occupait pas de la numérisation des archives de la RTS.

Les motionnaires soulèvent que la FONSART manque d'argent (8 millions de francs) pour procéder à la numérisation de ce patrimoine. La FONSART cherche des fonds pour atteindre ses objectifs. L'idée de la motion est d'identifier les collectivités publiques qui seraient prêtes à dégager des fonds pour aider la FONSART à accomplir sa tâche.

Un commissaire considère que la formulation de l'invite est excessivement compliquée. Il serait plus judicieux de la formuler en «demandant au Conseil administratif de cofinancer la FONSART avec le Canton». Si l'instance chargée par la RTS de numériser ses archives existe déjà, il suffit de demander au Conseil administratif de faire une proposition de cofinancement tout en précisant que le soutien de la Ville sera conditionné à l'apport du Canton.

Les motionnaires vont réfléchir à cette proposition.

Un commissaire rappelle que le but n'est pas que le Canton ou la Ville paie à eux seuls la numérisation des archives de la RTS. La motion a pour objectif de créer une instance intercantonale.

Un commissaire est surpris que la FONSART ou la RTS ne déposent pas directement une demande de fonds à la Ville.

Les motionnaires rappellent que cette motion a été initiée par M. de Matteis qui s'occupe d'une fondation relative aux archives radiophoniques. Son travail dans cette fondation lui a permis de connaître les difficultés financières que posait la sauvegarde des fonds radiophoniques suisse romands. Sa préoccupation à ce sujet l'a amené à rédiger une motion pour étudier les possibilités d'aide financière que pourraient apporter les collectivités publiques romandes.

Séance du 23 février 2015

Audition de M^{me} Françoise Clément, cheffe du Service documentation et archives de la RTS, et de M. Yves de Matteis, député au Grand Conseil

M. de Matteis déclare avoir été sensibilisé à la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS après avoir assisté aux travaux d'un restaurateur du son.

Bien que ce travail de préservation se soit nettement amélioré ces dernières années, il faut savoir que la plupart des bandes magnétiques se détériore très vite avec une durée de vie de maximum cinquante ans. Le patrimoine audiovisuel mondial est donc en danger car il suffit d'une cinquantaine d'années pour que les bandes soient définitivement perdues.

En ce qui concerne la RTS, des millions d'heures d'écoute sont en train d'être restaurées grâce au travail de la FONSART. Néanmoins, cette fondation qui a pour but d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel de la RTS n'a pas récolté suffisamment de fonds pour restaurer l'ensemble des enregistrements sonores.

Pour pallier ces difficultés, la motion demande à la Ville un engagement de principe. Le texte laisse au Conseil administratif la liberté de définir la somme qu'il apportera au projet de sauvegarde du patrimoine de la RTS. L'idée de la motion est d'impulser un mouvement en Suisse romande en contactant des élus dans d'autres villes et d'autres cantons.

Il est important que des collectivités publiques et des fondations privées acceptent de contribuer à la conservation d'un patrimoine audiovisuel qui ne dispose encore que de quelques années avant de fortement se dégrader. Alors que les sculptures ou les peintures peuvent attendre des années avant d'être restaurées, le patrimoine audiovisuel est condamné si personne n'intervient. Ce patrimoine est

important car les bandes magnétiques offrent un témoignage historique ou ethnographique sur la Suisse romande.

On peut également relever les enregistrements musicaux qui s'inscrivent, quant à eux, dans le patrimoine artistique de la région. Ces éléments doivent être préservés car ils font partie de la mémoire collective.

M^{me} Clément affirme que la détérioration du patrimoine audiovisuel de la RTS a été mise au jour lors de la célébration des 50 ans de l'institution. L'inspection des archives a levé le voile sur l'état déplorable de l'ensemble des supports audio et vidéo.

La dégradation des archives reflète en réalité deux problèmes.

Le premier réside dans le mauvais état des supports et le second est lié à l'obsolescence des moyens de lecture. Les VHS et les cassettes audio doivent être numérisés pour continuer d'être utilisées. Pour pallier ces difficultés, la RTS a entrepris un grand projet de restauration en 2005.

Il est inutile de rappeler à quel point les archives peuvent apporter des clés de compréhension sur l'histoire de la région (cinquante ans d'histoire pour la TV et quatre-vingts ans pour la radio). La FONSART a été créée pour rechercher les millions nécessaires à la numérisation de ces fonds.

On peut relever que le projet a pour volonté de valoriser le plus rapidement cette numérisation. Il contribue de ce fait au financement de la mise en ligne d'une partie des contenus numérisés.

Dans le domaine du film, la RTS a créé un centre de compétences qui permet non seulement de restaurer ses films en qualité HD voire 2K, mais également de fournir des prestations pour le Comité international olympique (CIO), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et bientôt pour le fonds Knie.

Alors que le projet de rénovation des supports visuels s'est terminé en 2013, la conservation des bandes sonores a démarré en 2014. Ce projet a pour obligation d'aboutir en 2019 étant donné que les studios de Lausanne vont être déplacés du côté de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Il faut que la RTS accomplisse la numérisation du matériel sonore avant ce déménagement pour ne pas avoir à recréer des locaux d'archives à l'EPFL. Encore une fois, la motion ne veut pas demander à la Ville de subvenir à ses besoins.

Aujourd'hui, l'engagement proposé est plutôt philosophique.

Actuellement, le patrimoine de la RTS représente 200 000 heures de production propre. Ces heures constituent les bandes enregistrées et financées par la RTS. Ce patrimoine comprend différents supports physiques, à savoir des films, des vidéos, des disques 78 tours et de la bande magnétique. Il existe différents

projets de conservation en fonction des types de support. Le traitement d'un film 16 mm est différent de celui d'une cassette audio. Ces projets tiennent compte des moyens de lecture, de l'état physique du support, des coûts de sauvegarde et des financements possibles. La RTS mènera son entreprise de sauvegarde suivant les moyens qui lui seront accordés.

Il faut savoir que la FONSART a été créée en 2005. Comme la RTS ne recevait pas de financement pour s'occuper des archives, la fondation a été créée pour chercher des aides extérieures. Depuis 2005, 74 000 heures de programmes ont été numérisées.

Parmi ces heures, on compte 8000 heures de films, 6000 heures de vidéos et 60 000 heures de Betacam SP. A cette numérisation s'ajoutent les travaux de mise en valeur du contenu des supports numérisés.

Ainsi, la RTS met en ligne certaines de ses archives sur son site internet. D'autres archives sont mises à disposition du public sur le site notrehistoire.ch qui est une sorte de fresque de la vie romande en images et en sons. Ce projet financé par la FONSART comprend non seulement des archives de la RTS mais aussi des apports privés (photos et films numérisés par des institutions privées ou des familles).

Le coût total des travaux de numérisation et mise en valeur s'élève à 20 millions de francs entre 2005 et 2013. La RTS a financé l'opération à hauteur de 40%, soit 8 millions de francs. La SSR est le plus grand donateur extérieur avec un apport de 7 millions et demi de francs. La Loterie romande a apporté une contribution de 3,3 millions, la Fondation Wilsdorf a offert 1 million de francs et l'association Memoriav 1,2 million de francs.

La RTS a donc emmagasiné 21 millions de francs pour son projet de conservation et promotion du patrimoine visuel; 1 million de francs a été mis en réserve.

En ce qui concerne les supports radio, il faut savoir que les premières archives datent de 1935. Ces archives sont des gravures directes en disque 78 tours. Aujourd'hui, la RTS possède 130 000 heures de programmes, sachant que sa politique de sélection a conduit à garder le quart de la production.

Aujourd'hui, la baisse des coûts d'enregistrement a permis à la RTS de modifier cette politique. A l'exception des journaux d'information, l'ensemble des enregistrements est préservé désormais.

Il faut savoir que la RTS a déjà pu numériser 40 000 heures d'archives. Il reste donc 90 000 heures de programmes à sauvegarder d'ici 2019. Ces programmes sont actuellement conservés en disques 78 tours et en bandes magnétiques. En termes de coûts, ce travail représente tout de même la moitié de la somme prévue pour la numérisation des archives de la RTS.

Il faut prendre en compte qu'il existe tout un travail de préparation pour procéder à une numérisation de masse. Ce travail de préparation a pris trois ans pour être efficace. Les prestataires mandatés par la RTS traitent entre 2000 et 3000 heures d'enregistrement par mois.

L'idée du projet est de sauvegarder le patrimoine audiovisuel de la RTS le plus rapidement possible. Les disques 78 tours sont aujourd'hui en grand danger car la pellicule qui enregistre l'information s'effrite rapidement.

Il est donc important de procéder rapidement à la numérisation de ces disques qui comprennent non seulement des concerts mais aussi des témoignages de la vie romande au cours du XX^e siècle.

Il existe deux types de numérisation, à savoir une numérisation simple pour les disques qui se lisent encore à l'aiguille et une numérisation qui photocopie l'information sur le disque pour le reproduire. Ce processus peut multiplier le prix de la sauvegarde par dix.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 millions et demi de francs. La sauvegarde des bandes magnétiques représente le plus gros volume du projet (entre 80 000 et 90 000 heures d'enregistrements). Cette sauvegarde peut s'organiser en masse, car les bandes magnétiques ne sont pas encore trop endommagées.

Ainsi, le coût de la démarche atteint faiblement les 2 millions de francs. Comme cela a déjà été dit, la mise en valeur des bandes numérisées s'effectuera par la plate-forme notrehistoire.ch et le site de la RTS. Les 2 millions de francs permettront également de mettre en place l'infrastructure technique. Il faudra automatiser l'insertion des archives sur le site.

Enfin, on peut relever que le centre de compétence de films va débiter en 2015. Ce centre va remplacer les laboratoires qui n'existent plus aujourd'hui. Par exemple, le fonds Knie ne sait pas où conserver ses films alors qu'ils recèlent des trésors. Le centre proposera à la famille Knie de récupérer les images sur un serveur et un disque dur moyennant un financement.

Le projet de sauvegarde des archives de radio qui démarre en 2015 s'élève à 10 millions de francs. La RTS assure les 40% du projet avec un apport de 4 millions de francs. Si Memoriav trouve son ancrage politique au niveau politique, l'association pourra apporter une contribution d'un million de francs. La Fondation Wilsdorf soutiendra le projet à hauteur d'un million de francs.

Il reste donc 4 millions de francs à trouver.

Discussion

Un commissaire voudrait savoir si les supports sont destinés à être détruits une fois leur contenu numérisé. Il est possible que ces supports aient une certaine valeur.

M^{me} Clément confirme que ces supports ont une valeur. Elle déposerait volontiers les films de la RTS si l'opération ne coûtait pas des millions supplémentaires. Le jour où Penta 3 sera créé, la RTS disposera des mètres linéaires nécessaires pour déposer ce matériel. Il existe des institutions suisses qui sont financées pour accueillir ces supports. Les fonds films devraient être conservés dans une cinémathèque et les fonds audio devraient se trouver à la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). Malheureusement, ces deux institutions sont pleines. Alors que le contenu de certains supports a été récupéré à 98%, il est vrai que d'autres supports doivent encore être conservés. Certains enregistrements musicaux sont de nature à être gardés car ils ne peuvent pas être numérisés dans une qualité optimale. Cette question est en discussion avec les techniciens car d'autres exemples ont prouvé qu'il fallait toujours numériser les fonds sonores dans la meilleure qualité possible.

Le commissaire en déduit que le support lui-même n'a que peu de valeur.

M^{me} Clément estime que cette question dépend du type de contenu. Cette affirmation peut s'appliquer pour la majorité des archives audiovisuelles de la RTS. Par contre, il est clair que les responsables de la cinémathèque suisse vont accorder beaucoup d'importance aux supports. Le but de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS est de se séparer des supports étant donné le manque de structure pour les conserver dans des conditions adéquates.

Le commissaire comprend très bien l'importance du projet de sauvegarde du patrimoine de la RTS. Ceci dit, il est surprenant que la RTS ait recours à une aide publique cantonale ou communale alors que la démarche devrait être comprise dans la redevance. Ce genre de projet devrait relever des instances fédérales.

M^{me} Clément confirme les propos du commissaire. Malheureusement, cela ne se passe pas ainsi. La RTS a de la chance d'avoir un directeur aussi impliqué dans les tâches liées au patrimoine. Prendre de l'argent aux programmes pour les mettre aux archives est aujourd'hui un passage obligé. La tendance actuelle met en avant les archives en tant que sources audiovisuelles pour amener une réflexion sur les modes de vie passés et actuels. Il est important de souligner que la RTS a mis 40% des fonds pour la sauvegarde de son patrimoine. Le problème n'est pas forcément lié à l'argent car il s'agit de prendre conscience de l'importance des archives. Alors que la réappropriation des archives par le public constitue une démarche culturelle importante, force est de constater que la redevance ne sert pas ce propos.

M. de Matteis affirme avoir eu la même réaction que le commissaire lorsqu'il s'est intéressé au domaine. En théorie, la conservation des archives audiovisuelles devrait être financée par la Confédération étant donné que la RTS est un organe de portée nationale. Or, la réalité est tout autre et il a même fallu créer une fondation pour aller chercher des fonds permettant de concrétiser la démarche. Le but de la motion est de susciter l'intérêt du plus grand nombre pour la conservation du patrimoine audiovisuel. Le fait que des collectivités publiques s'intéressent à ces enjeux pourrait amener des organismes privés à s'investir dans la démarche.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi Billag n'a pas créé un fonds pour la conservation du patrimoine audiovisuel des télévisions nationales dans sa redevance.

M^{me} Clément relève qu'il existe des discussions au niveau fédéral sur le montant de la redevance et les missions qui vont incomber à la SSR. Il faut bien comprendre que la sauvegarde des archives n'était pas un élément sérieusement considéré jusqu'à maintenant. Ce manque d'intérêt pour les archives explique pourquoi leur conservation n'était pas comprise dans le prix de la redevance. Aujourd'hui, la donne a changé, comme a pu le démontrer le message culturel écrit par le conseiller fédéral Alain Berset. L'intérêt pour les archives a été mis au goût du jour étant donné la nécessité de préserver ce patrimoine des dégradations. Il est possible que l'organisation des financements provenant de la Confédération va changer. Contrairement au cas français, le dépôt légal ne figure pas dans la loi fédérale. Comme la conservation des archives n'est pas inscrite dans ses missions, la RTS a dû chercher des fonds extérieurs pour concrétiser la démarche. On peut également relever que la Suisse alémanique et le Tessin ont décidé de procéder à la conservation de leurs archives audiovisuelles. Cet exemple montre que la démarche doit être propre à chaque région.

M. de Matteis note que Billag a déjà été attaquée par une initiative populaire. Alors que Billag ne fait pas l'unanimité, il semble difficile d'instaurer la conservation des archives de la RTS dans son cahier des charges. Un tel procédé risque de supprimer Billag étant donné les critiques qui lui sont adressées.

Un commissaire relève que la commission a appris par les motionnaires que la Ville et le Canton de Fribourg avaient versé 400 000 francs pour la conservation des archives de cette région.

M^{me} Clément confirme ce propos.

Le commissaire demande s'il est possible que la Ville de Genève investisse de l'argent pour la seule sauvegarde des archives genevoises. L'idée de cette question est de savoir si chaque ville ou canton romand pourrait payer sa propre partie des fonds de la RTS.

M^{me} Clément indique que chaque partie a renvoyé la RTS à la Loterie romande, préférant ne pas entrer en matière dans le projet. Il est vrai que Fribourg est le seul canton qui s'est rapidement préoccupé de la conservation de ses archives audiovisuelles. On peut noter que le canton de Fribourg possède même son propre dépôt légal dans ce domaine. Ceci dit, le fait que le canton de Fribourg finance le projet de numérisation de ses propres archives pose un réel problème dans l'organisation du projet. La requête de ce Canton a conduit à un travail de sélection énorme pour la RTS.

Le commissaire demande si la numérisation des fonds visuels est terminée.

M^{me} Clément confirme ce propos en partie. En effet la RTS n'a pas pu sauvegarder un certain nombre de films trop endommagés pour être passés sur les anciens outils de lecture. Il y a donc un lot de films qui pourrait être numérisé à terme par le centre de compétence qui sera bientôt créé pour offrir des prestations externes. La RTS profitera de ce centre de compétence pour finaliser le travail de sauvegarde des films.

Le commissaire constate que l'émission télévisée «Autrefois Genève» de la chaîne Léman Bleu connaît un succès retentissant. Comme les DVD de cette émission se vendent très bien, il serait intéressant de savoir si la RTS pourrait à son tour vendre certaines de ses émissions en DVD.

M^{me} Clément révèle que la RTS avait imaginé des DVD pour chaque année de naissance. Cette opération n'a pu se concrétiser car la collection des téléjournaux n'avait pas forcément été conservée. D'autre part, la RTS préfère mettre ses émissions en ligne en attendant les remarques du public. Le but de l'opération n'est pas de créer des florilèges d'émissions, mais de laisser le spectateur choisir les archives susceptibles de l'intéresser.

M. de Matteis tient à préciser que le parti pris du projet est d'adresser des motions à tous les cantons et villes romands. Ceci dit, il est difficile d'accepter une aide pour conserver des archives propres à une région car l'évaluation du pourcentage coûtera de l'argent. L'apport donné par les collectivités publiques reste symbolique, le but étant d'inciter des organes privés qui pourraient financer bien plus.

Une commissaire remarque que le texte de la motion invite les collectivités publiques à s'organiser pour créer un cofinancement avec des partenaires privés. Or, ce type de démarche prend généralement beaucoup de temps. Ceci étant dit, la commissaire aimerait savoir comment la Suisse alémanique et le Tessin ont financé la conservation de leur patrimoine. Il serait également intéressant de savoir si des démarches sont envisagées pour inscrire la conservation et la mise à disposition du patrimoine audiovisuel dans les contrats de prestation de la SSR.

M^{me} Clément indique que la modification des contrats de prestation de la SSR s'inscrit dans la révision de loi fédérale sur la radio et la télévision qui aura lieu l'année prochaine. La réponse à la dernière question se trouve dans le message culturel de M. Berset. Ce document insiste, entre autres, sur l'importance de la conservation du patrimoine audiovisuel. La partie sur les archives audiovisuelles est, à cet égard, digne d'intérêt.

La commissaire relève que le message sur la culture, bien qu'important, ne présente que les intentions générales du Conseil fédéral. Le message sur la culture n'est pas un texte légal en soi, raison pour laquelle il sera intéressant de voir comment vont être modifiés les contrats de prestation de la SSR. D'autre part, à partir du moment où l'on s'adresse à chaque canton, il est possible de tomber dans le piège du régionalisme. A partir du moment où plusieurs cantons ne voudront financer que les archives propres à leur région, le projet risque de poser problème. Il serait intéressant de savoir comment la RTS compte gérer ce risque-là.

M^{me} Clément confirme qu'il ne sera pas possible de rentrer dans une géolocalisation aussi fine. Pour Genève, il serait possible d'identifier et de classer ses propres fonds car leur numérisation est déjà financée en partie par la Fondation Wilsdorf. En ce qui concerne les autres cantons, de telles demandes seront contre-productives car elles risquent de doubler le prix du projet. Il faut comprendre que la volonté de la motion n'est pas de parler que de contributions financières. L'idée du projet est de mettre en valeur les archives auprès de la population.

La commissaire voudrait revenir sur le financement en Suisse alémanique.

M^{me} Clément remarque que cette région possède de facto plus d'argent que la Suisse romande avec la répartition de la clé Helvetia. Comme la SRF, chaîne télévisée de Suisse alémanique, avait des difficultés à trouver un financement pour son projet de numérisation, cette dernière s'est inspirée de la RTS et a créé en 2014 une fondation destinée à chercher des fonds externes. La RSI, chaîne télévisée du Tessin, a également créé une fondation pour trouver un financement. Cette région doit encore numériser la moitié de ses archives.

M. de Matteis tient à préciser que la motion invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève ainsi qu'avec d'autres cantons romands, voire suisses au sens générique, ainsi qu'avec des villes ou communes romandes, afin de cofinancer, aussi rapidement que possible, avec d'autres instances institutionnelles ou fondations, le programme de sauvegarde et de numérisation du patrimoine audiovisuel de la RTS. Il est toujours possible de modifier cette invite en précisant que la FONSART pourra financer le programme de sauvegarde.

Un commissaire remarque que le support numérique n'offre pas forcément une solution pérenne à la conservation des archives. En effet, l'archivage numérique demande de remettre le serveur à jour régulièrement.

M^{me} Clément confirme que le risque de complications numériques existe. Ceci dit, les règles en archivistique demandent de procéder à une copie de sécurité. Cette copie de sécurité est généralement gardée chez un prestataire externe. Même si la sécurité absolue n'existe pas, un problème au niveau des archives numérisées de la RTS peut se régénérer en une nuit.

Le commissaire note que les coûts de stockage et de mise à jour vont être importants au-delà du problème de taille du support conservé. Les machines informatiques sont produites par des acteurs qui ont intérêt à ce que la machine soit encore plus chère que le modèle économique proposé.

M^{me} Clément remarque que le danger sera toujours présent. Ce n'est pas la numérisation qui va sauver les archives pour toujours. Il est toujours plus simple de copier un fichier que de jouer au scribe.

Un commissaire souhaiterait savoir si la RTS peut bénéficier d'un retour sur investissement dans la mesure où les internautes pourraient télécharger des documents moyennant paiement.

M^{me} Clément estime que cette idée ne serait pas bien accueillie compte tenu du débat actuel sur la redevance. La RTS préfère remettre gracieusement ses archives à disposition du public. Il est toutefois possible que certains fonds soient proposés en accès premium. On peut imaginer que certaines heures soient payantes pour des raisons de droits d'auteur ou de qualité supplémentaire. Il est donc possible que ce type d'accès soit instauré pour financer le reste activités du service d'archives de la RTS. Ce genre de débat n'est toutefois pas d'actualité étant donné les critiques formulées contre la redevance.

Le commissaire remarque que l'Institut national de l'audiovisuel (INA) propose des accès payants.

M^{me} Clément explique que l'INA n'est pas un producteur. Il s'agit d'une institution dépositaire financée par le gouvernement français.

Une commissaire relève que la Ville et le Canton de Genève ont vécu une dernière semaine patrimoniale au niveau politique. La valorisation des contenus nationaux dans les bibliothèques proposée par l'Union démocratique du centre a été votée par le Conseil municipal. Une autre motion sur la revalorisation de l'enseignement de l'histoire a été votée par le Grand Conseil. Alors que ces éléments montrent que la question du patrimoine reprend de la valeur, il serait intéressant de s'interroger sur les synergies possibles que pourrait proposer la commission autour des différentes motions proposées en la matière.

M^{me} Clément invite les commissaires à examiner le site notrehistoire.ch. Cette plate-forme propose une fresque en images et en sons de ce qu'a été la Suisse au

siècle passé. La visite de ce site pourrait éclairer les commissaires sur la manière de s'associer pour créer des synergies.

M. de Matteis note que le Conseil municipal a également voté une motion sur la préservation du patrimoine musical genevois. Cette motion peut entrer en synergie avec la motion M-1145 car tous les concerts de l'OSR qui vont être sauvegardés par le biais de la RTS pourront être valorisés.

M^{me} Clément ajoute que toutes les partitions jouées par l'OSR à la RTS ont toutes été déposées dans les bibliothèques.

Un commissaire voudrait connaître le montant qui sera apporté le Grand Conseil au projet de numérisation de la RTS. Il serait également intéressant de connaître le montant que demande la motion à la Ville de Genève. Enfin, il semble important de connaître le nombre d'éléments genevois dans la collection de la RTS.

M. de Matteis répond que le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décision sur le montant accordé. La motion en elle-même ne demande aucun montant précis pour laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat. En ce qui concerne la Ville, le Conseil administratif n'a pas encore réfléchi sur l'importance du montant puisque la motion M-1145 ne lui a pas encore été adressée. La motion ne formule pas de chiffres précis afin de laisser la liberté aux collectivités d'étudier la question en fonction de l'état de leurs finances. Il est également possible que le Conseil administratif propose un échelonnement sur plusieurs années d'ici la fin des travaux prévus pour 2019.

M^{me} Clément ajoute que la Ville pourrait également créer un événement autour du 27 octobre qui est la journée dédiée au patrimoine audiovisuel.

Une commissaire a deux questions. Par rapport à la mise à disposition auprès du public, la commissaire aimerait savoir si ce qui est prévu à la numérisation concerne exclusivement des œuvres appartenant à la RTS ou produites par celle-ci. Il ne s'agirait pas d'œuvres jouées.

M^{me} Clément lui répond que la seule restriction émise par les sociétés de gestion de droit (Pro Helvetia, ProLitteris, etc.) concerne les pièces radiophoniques. Ces sociétés s'opposent à la numérisation de ces pièces pour des raisons de droits d'auteur. Ceci dit, les pourparlers vont bon train car il est important que ces pièces ne tombent pas dans l'oubli, tout comme leurs auteurs et interprètes. Pour l'instant, il n'est pas possible de mettre ces pièces sur le site internet de la RTS.

La commissaire demande, pour continuer sur les raisonnements du droit d'auteur, pourquoi le Service des archives de la RTS aurait le tabou de ne pas percevoir de droits d'auteur puisqu'il s'agit de productions maison.

M^{me} Clément lui indique que la SSR et la RTS n'ont pas dans leur stratégie la volonté de faire de l'argent sur les produits antérieurs. Comme le site d'archives ne fait pas le buzz, il serait étonnant que les usagers acceptent de payer un versement pour avoir accès à une portion congrue du patrimoine. Ceci dit, il est possible qu'une partie des fonds soient proposée en HD dans un système de *pay-per-view*.

La commissaire affirme que lorsque nous devons payer pour un service que nous ne consommons pas (certaines présentatrices sont histaminiques), au moins on aurait immensément de plaisir à payer ce pourquoi on consomme. La commissaire n'est pas pour le tout gratuit puisqu'en fin de compte c'est un service, une production qui a demandé de l'argent à une certaine époque.

M^{me} Clément estime que le tout gratuit n'est pas pertinent à l'ère de Youtube. Si l'on veut que les jeunes regardent encore pour apprendre l'histoire des documents, il ne faudrait pas instaurer un système de paiement.

La commissaire relève que Wikipédia reçoit des dons, par exemple.

M^{me} Clément remarque que la motion demande une contribution financière à la Ville.

La commissaire estime qu'il est normal de faire payer puisque tout le monde revendique le droit d'auteur. La commissaire aurait préféré un «oui, oui, je taxe!».

Un commissaire voudrait savoir ce qu'il en est du million de francs supplémentaire reçu pour la conservation et valorisation du patrimoine visuel de la RTS.

M^{me} Clément lui répond que ce montant a déjà été investi. Il y a eu un hiatus entre 2013 et 2014 pour mettre en place les projets.

Un commissaire demande si les auditionnés se sont déjà adressés à d'autres villes et cantons romands.

M. de Matteis explique que des contacts ont déjà pris avec d'autres cantons et villes. Des parlementaires de tous les partis politiques ont déjà été approchés pour déposer la même motion dans les cantons de Vaud, de Fribourg, du Jura et du Valais.

Prises de position et votes

Le Mouvement citoyens genevois va soutenir la motion étant donné que plusieurs membres du parti étaient motionnaires.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que son parti pourrait très bien soutenir la motion même s'il était réticent au début. L'Union démocratique du centre maintient que la conservation des archives devrait être menée

par la Confédération. Ceci dit, les explications données ont montré le faible empressement de la Confédération pour aller au bout du processus. On pourrait imaginer une aide à la fois cantonale et communale pour pallier ce manque en regard de l'importance de certaines archives. On peut noter la démarche prospective et on peut imaginer que plusieurs collectivités vont accepter de soutenir la démarche. Le Conseil municipal pourra toujours discuter de la hauteur de la somme accordée.

Le Parti libéral-radical ne va pas s'engager sur une somme qui n'est pas précise. On peut relever que les personnes auditionnées ont insisté sur le fait que la motion ne demandait pas forcément d'argent.

Un commissaire du Parti libéral-radical est surpris de recevoir une motion qui parle de cofinancement entre collectivités romandes. L'exemple de l'OSR a montré que ce genre de démarche finit toujours par le seul apport de la Ville de Genève. En général, les autres acteurs cantonaux et communaux finissent toujours par se désister comme l'a également montré l'exemple de la Fondation romande pour le cinéma. Le commissaire du Parti libéral-radical est très dubitatif par rapport aux demandes de la motion, raison pour laquelle il n'approuvera pas cette motion.

Au début des auditions, un commissaire socialiste avait le sentiment que la motion demandait un apport financier qui aurait dû provenir de la Confédération étant donné que la SSR est financée à 70% par Billag. Alors que la subvention risque de faire payer la collectivité une deuxième fois pour des productions de la RTS déjà financées par Billag, il faut reconnaître que la préservation du patrimoine culturel de la RTS est un élément nécessaire pour la mémoire collective de la Suisse romande. Ainsi, le Parti socialiste va soutenir la motion tout en y insérant une recommandation. Comme la mise en place d'un accès premium reviendrait à payer trois fois la même prestation de la RTS, la recommandation serait la suivante:

«Le Conseil administratif veillera à ce que les archives soient mises à disposition du public de manière gratuite.»

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que, à l'instar de la Fondation romande pour le cinéma, le manque de chiffres dans la motion revient au final à voter un chèque en blanc et la Ville se sentira obligée d'apporter l'argent manquant. Si la RTS s'est adressée à la Ville de Genève, c'est sûrement parce que les autres collectivités romandes ne sont pas entrées en matière.

Le Parti démocrate-chrétien va s'abstenir de voter cette motion car la sauvegarde du patrimoine en lieu et place d'autres organismes étatiques ne fait pas partie des priorités politiques du Parti démocrate-chrétien. Pour le Parti démocrate-chrétien, la priorité est de préserver le patrimoine de la Ville. Si un montant venait à être présenté, le Parti démocrate-chrétien étudierait la question avant de se prononcer.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre affirme que la commission ne va pas voter un chèque en blanc. La motion propose une démarche claire qui consiste à demander au Conseil administratif de proposer une somme au Conseil municipal. Ainsi, le Conseil municipal pourra se prononcer en fonction de l'investissement des autres communes.

La motion M-1145 est acceptée par 7 oui (3 S, 1 Ve, 2 UDC, 1 MCG) contre 4 non (3 LR, 1 MCG) et 2 abstentions (DC, Ve).

Le président met au vote la recommandation tel que suit: «Le Conseil administratif veillera à ce que les archives soient mises à disposition du public gratuitement.» Cette recommandation est refusée par 6 non (3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 5 oui (3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (UDC).